

Saint-Martin-de-Fontenay

Saint-Martin-de-Fontenay. Un cas de coqueluche à l'école

QUEST-FRANCE.FR | jeudi 15 juin 2017

422 mots

Il n'est pas question d'épidémie, mais un cas de coqueluche a bien été confirmé. Les services de l'Éducation nationale assurent que la procédure a été respectée. De son côté, l'Agence régionale de santé conseille aux familles de prendre des mesures pour éviter la contagion. Pas satisfaisant, estime un parent d'élève.

Proche d'un parent d'élève de l'école primaire de Saint-Martin-de-Fontenay (200 enfants), un professeur de l'université de Caen en toxicologie ne décolère pas : « Il y a eu une épidémie de coqueluche, mais l'administration a été défaillante et n'a pas pris les mesures nécessaires... » Depuis plusieurs jours, des enfants, en maternelle comme en primaire, ont présenté des toux persistantes. Or, parmi eux, un enfant a subi un test, confirmant la présence de la coqueluche, maladie respiratoire due à une bactérie, pouvant être mortelle chez les nourrissons ou des personnes fragiles. La durée d'incubation étant de trois semaines, cela signifie qu'une personne peut être infectée, et donc contagieuse, sans pour autant présenter de symptômes.

Mis en cause par ce parent d'élève, les services de l'Éducation nationale assuraient hier qu'au contraire, « toutes les procédures ont été respectées ». Ainsi, mardi dernier, lorsque ce cas de coqueluche avéré a été signalé à la directrice de l'école, « la déclaration a été aussitôt transmise au médecin scolaire, basé au collège, qui a prévenu l'ARS, l'Agence régionale de santé ». Celle-ci a notamment pris connaissance du fait que les enfants pouvant potentiellement avoir été contaminés « ont été traités entre-temps par antibiotiques sur prescription des médecins de ces familles. Or, la coqueluche n'est plus contagieuse à partir du 3^e jour de prise de ces médicaments. Ce qui a permis d'éviter tout risque de contagion ».

L'Agence régionale de santé procède maintenant à la vérification de la couverture vaccinale des élèves de l'école. « S'il est recommandé, le vaccin contre la coqueluche n'est plus obligatoire », précisent les services de l'Éducation nationale. L'ARS va également diffuser une information aux parents et proches, concernant les conseils pour éviter toute contamination : se laver les mains et se protéger quand on tousse.

Nathalie LECORNU-BAERT.